

# Une Valls à trois temps pour les hypocrites

Le bal des hypocrites est ouvert.

Dans un premier temps, Valls claironne martialement à la cantonade que l'humour Dieudonnesque lui est intolérable et doit être interdit.

Dans un second temps, il édite une circulaire enfonçant les portes ouvertes et faisant reposer tout le poids de l'interdiction sur les maires et les préfets. N'est-ce pas l'habileté politique suprême de capitaliser les bénéfices médiatiques en déléguant les responsabilités et leurs conséquences déplaisantes ?

Il semble en fait très difficile pour ces gens d'assumer l'interdiction des spectacles de Dieudonné. Car que peut-on lui reprocher ?

D'être raciste ? Mais la « Gôche » peut-elle assumer de stigmatiser un noir en l'accusant de racisme ?

D'être antisémite ? Mais la « Gôche » peut-elle assumer de stigmatiser un musulman en l'accusant d'antisémitisme ?

De rouler pour l'Iran ? Alors que le gouvernement fait les yeux doux à l'Arabie Saoudite et la danse du ventre au Qatar ?

De mettre en danger la tranquillité publique ? Mais la « Gôche » peut-elle assumer de porter atteinte à la sacro-sainte Liberté d'expression en censurant un « humour », que tous ne partagent pas ? Il suffirait que Dieudonné se découvre par hasard un ancêtre parmi les tribus perdues d'Israël pour devenir intouchable en se parant du label de « l'humour juif », qui va souvent beaucoup plus loin dans la critique et la dérision...

De mettre en danger la sécurité publique par les risques de réactions violentes, raison pour laquelle furent interdites des manifestations prévues par Riposte Laïque ? Mais qui viendrait perturber les spectacles de Dieudonné, puisque ceux qui viennent l'applaudir ne se trouvent pas parmi la « vieille France rancie et moisie » mais bien parmi la turbulente jeunesse « black-blanc-beur » si chère à la « Gôche » ? Peut-être le Betar et les Antifa ? Mais dans ce cas, il serait de la responsabilité des autorités de tout mettre en œuvre pour neutraliser ces milices et assurer la sécurité publique des spectacles. Dieudonné a d'ailleurs gagné plusieurs procès devant les tribunaux administratifs contre ce motif d'interdiction.

Dans un troisième temps, Valls a décidé de contourner ces difficultés en frappant là où cela fait le plus mal : au portefeuille ...

Musique, Maestro !